



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mai 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 Mai 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er Juin 1999

**Imputation des dépenses : - de signalisation, de panneaux de
jalonnement, de mobilier urbains, de protection, de dispositifs podotactiles, de barrières supports vélos sur les travaux**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99290

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 1999

Voirie Circulation Sécurité Routière

**Imputation des dépenses : - de signalisation, de panneaux de
jalonnement, de mobilier urbains, de protection, de dispositifs
podotactiles, de barrières supports vélos sur les travaux**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Bien que les panneaux de micro signalisation aient un coût unitaire inférieur à 4 000 Francs, ce sont des équipements neufs qui s'intègrent au plan de jalonnement général sur la Ville et qui ont une durée de vie supérieure à 5 ans.

Il en est de même pour les barrières supports vélos prévus dans le cadre des travaux d'aménagements-deux roues à l'intérieur de l'agglomération Niortaise, ainsi que pour l'achat des panneaux de signalisation, des mobiliers urbains en protection (potelets, etc...), les dalles podo tactiles nécessaires pour les aménagements suivants :

- Ralentisseur Rouget de Lisle et Verrerie,
- aménagements de sécurité rue de Ribray, route d'Aiffres et de Cherveux et carrefour Berthet-Saint-Symphorien, rue Duguesclin, Place de la Comédie,
- carrefour Tardy-Saint-Symphorien,
- rues Fontanes et de la Coudraie,
- rues de la Recouvrance, des Ors et des Petites Justices,
- Colline Saint André, rue du Musée.

Conformément à la circulaire du ministère du Budget en date du 1er Octobre 1992.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- imputer l'acquisition de ces divers matériels à la section investissement du budget principal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)